

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

---

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 26 septembre 2023.**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 septembre 2023 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, E. GARRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, F. LETURCQ,

MM. J. F. LALY, Y. RICHEZ, F. TAMAYO, B. VAILLANT, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, J. C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, F. SELLIER, M. REBOUT, Ph. LEFORT, Ch. LAGNIEZ, H. COPIN, J. P. LORENT, L. ANTINORI, D. CARON, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

M. F. TAMAYO, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. CORDIER,  
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE,  
M. Ch. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,  
M. J. P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,  
M. D. CARON, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DARRAS,  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DEMARLE,  
M. R. VAN CAENEGHEM, absent et excusé, a été suppléé par M. R. COCHE,

Mme E. GARRET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. LEJOSNE,  
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G DUÉ,  
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme S. MANECHEZ,  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J. MAURER,  
M. J. C. MAYEUX, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART,  
M. L. MUCHEMBLED, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER.

La séance ouverte, le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix) :

- Délibération n°2023-089 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juillet 2023 et des décisions prises par le Président entre le 20 juin 2023 et la présente réunion.
- Délibération n°2023-090 - Modification statutaire – Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.
- Délibération n°2023-091 - Présentation du rapport d'activités de l'intercommunalité du Sud Artois pour l'exercice 2022.
- Délibération n°2023-092 - SPANC - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non Collectif - Exercice 2022.

- Délibération n°2023-093 - Finances - Changement de nomenclature comptable pour le budget principal et le budget annexe développement économique au 1/01/2024 – Comptabilité M 57.
- Délibération n°2023-094 - Budget Principal 2023 – Décision Modificative n°2.
- Délibération n°2023-095 - Budget Annexe Développement Économique 2023 – Décision Modificative n°1.
- Délibération n°2023-096 - Finances – Choix du mode de répartition du Fonds de Péréquation intercommunale et communale – Exercice 2023.
- Délibération n°2023-098 - Finances – Marché transports lot n°5 – Transports des scolaires à la piscine – Attribution de marché.
- Délibération n°2023-099 - Développement Économique - Zone d'Activités des Anzacs II – Délibération sur le prix de cession des terrains viabilisés au monde économique et délégation de négociation donnée à Monsieur le Président.
- Délibération n°2023-100 - Développement Économique - ZA Achiet le Grand – Cession de terrains à la société GEDINOR – Modification d'une délibération de la communauté de communes de la Région de Bapaume.
- Délibération n°2023-101 - Ressources Humaines - Modifications du tableau des emplois.
- Délibération n°2023-102 - Habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt en complément de la garantie accordée par la Ville de Bapaume au profit de la société CLÉSENCE, filiale du groupe Action Logement, dans le cadre des travaux de construction d'un ensemble de 57 logements à Bapaume. (62 voix et 1 abstention)
- Délibération n°2023-103 - Enfance Jeunesse - Complément de financement apporté par la Mutualité Sociale Agricole sur les prestations de service unique et de service ordinaire.
- Délibération n°2023-104 - Enfance jeunesse -Demandes de financement auprès de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural ».
- Délibération n°2023-105 - Action sociale - Renouvellement de la convention tripartite de financement pour le poste d'intervenante sociale en gendarmerie pour l'année 2023.
- Délibération n°2023-106 - Sports - Convention avec la ligue régionale de Triathlon des Hauts-de-France.
- Délibération n°2023-107 - Sports - Convention avec les services académiques du Pas de Calais – Circonscription d'Arras II – Formation des parents accompagnateurs des séquences de natation scolaire des écoles primaires.
- Délibération n°2023-108 - Contrat local de santé – demande de financement sur le poste de coordination auprès de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France.
- Délibération n°2023-109 - Service Lecture Publique - Avenant n°2 – Lots n°1 et n°2 - Informatisation du réseau de lecture publique.
- Délibération n°2023-110 - Culture - Contrat Local d'Education Artistique (CLÉA) – Exercice 2024.
- Délibération n°2023-111 - Musée Letaille - Bullecourt 1917 – Tarification de produits dérivés.
- Délibération n°2023-112 - Musée Letaille – Passation d'une convention de mandat avec la Société Publique Locale de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois.

Le conseil de communauté a approuvé à la majorité de 40 voix pour, 18 voix contre et 5 abstentions :

- Délibération n°2023-097 - Finances – attribution fonds de concours – Exercice 2023.

Le conseil de communauté a adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix – 1 abstention) :

- Délibération n°2023-113 – motion de soutien à la RRT 62.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.